



## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre au Conseil Municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet. [www.mairie-bonson.fr](http://www.mairie-bonson.fr) ainsi que sur le totem tactile installé devant la mairie.

Le budget d'une commune est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses.

Le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Celui-ci porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire un an. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal vote alors un budget supplémentaire ou des décisions modificatives. L'ordonnateur peut également avoir recours à la fongibilité des crédits.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 de la commune de Bonson sera délibéré par le conseil municipal le 23 Avril 2026. Il peut être consulté sur rendez-vous aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 2 Avril 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de désendetter la commune puis de contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de tous les financeurs identifiés tels que : le conseil

Départemental, la Région, Loire Forez Agglomération, la CAF, la MSA, le SIEL ou l'Etat, chaque fois que possible ;

- de maintenir un niveau d'investissement élevé ;
- de laisser à la prochaine municipalité une situation financière saine.

Pour ce faire, une feuille de route a été établie pour proposer un budget primitif de transition afin de laisser à la prochaine équipe municipale une situation financière stable avec des marges de manœuvre.

Les objectifs majeurs validés dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 :

Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 89 000€ : hausse CNRACL, participation mutuelle, échéance nouvelle du SIEL (13k€ pour le photovoltaïque et chauffage pôle enfance).

Il faudra augmenter les recettes réelles de fonctionnement. Nous restons prudents et tablons sur une évolution de 17 000€ ;

Diminuer l'encours de la dette et les charges financières en remboursant les deux emprunts de trésorerie.

Se concentrer sur les dépenses d'investissement validées avec une diminution des investissements dits récurrents pour maximum 120 000€, ainsi que le report pour 2027 de deux projets en cours d'étude et non réalisés à ce jour : dernière tranche du centre-ville et ancienne maison paroissiale pour 400 000€ environ.

En parallèle, il a été validé la poursuite des études afin de préparer l'avenir : étude de faisabilité rénovation énergétique gymnase, étude de l'ancienne maison paroissiale en locaux associatifs, étude d'aménagement du centre-ville, études avec Loire Forez (Bonson 2040 et Avenues de St-Rambert et St-Marcellin), étude sur le devenir de l'ancienne école des Granges...

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	4 611

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 113,11

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	794,73
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	825,98
3 Dépenses d'équipement brut / population	122,89
4 Encours de dette / population (2) (3)	879,80
5 DGF / population	149,43
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,08 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	134,83 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,88 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	106,52 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3,78 %

## La balance générale du Budget Primitif 2026 :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, équiper les services et entretenir le patrimoine communal.

→ Le Budget Primitif 2026 s'élève à **6 322 500€** avec **4 127 000€** en fonctionnement et **2 195 500€** en section d'investissement.

Pour mémoire le budget primitif 2025, décisions modificatives comprises, s'élevait à **7 153 200€**, soit une baisse globale de 11,6%.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2025 pour un montant de **143 925.75€** est affecté en recettes d'investissement au compte 1068.

Le résultat excédentaire d'investissement de **76 929,38€** est inscrit en recettes d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	892 015,02	815 085,64
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 106 502,56	1 380 414,36
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 196 982,42	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	2 195 500,00	2 195 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	4 127 000,00	3 983 074,25
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 143 925,75
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	4 127 000,00	4 127 000,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	6 322 500,00	6 322 500,00

Enfin, concernant les reports en Investissement (Restes à réaliser), c'est-à-dire des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes : il est inscrit **1 106 502.56€** de dépenses et **1 380 414 .36€** de recettes.

### I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et des services municipaux, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les

charges à caractère général (les dépenses d'énergie et de fluides des bâtiments communaux, l'achat des matières premières du restaurant municipal ou encore le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, par exemples) ainsi que les charges de gestion courante (les subventions aux associations et au CCAS, les participations au SIVU des Granges et au SIEL-TE 42, les indemnités de fonction des élus, par exemples). Nous retrouvons également ici les provisions, les dotations aux amortissements et les charges financières (les intérêts de la dette).

Concernant les recettes, il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal ou encore les subventions de fonctionnement diverses telles que la CAF de la Loire et la MSA pour les services périscolaires et extrascolaires.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 130 000,00	0,00	1 250 050,00	0,00	1 250 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 895 000,00	0,00	1 945 000,00	0,00	1 945 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	310 000,00	0,00	337 150,00	0,00	337 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 335 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 532 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 532 200,00</b>
66	Charges financières	110 000,00	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
67	Charges spécifiques (3)	93 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 539 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 663 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 663 200,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	80 069,40		76 947,18	0,00	76 947,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	385 630,60		386 852,82	0,00	386 852,82
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>465 700,00</b>		<b>463 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 005 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>4 127 000,00</b>

#### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2026 :

→ Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent **4 127 000€**. Elles sont ventilées dans 6 grands chapitres de dépenses réelles et 2 chapitres de dépenses d'ordre comme suit :

- Les charges à caractère générale (Chapitre 011) représentent **1 250 050€** et correspondent à **34,12%** des dépenses réelles. Elles comprennent, entre autres, les dépenses des fluides et d'énergies pour **200 00€**, les matières premières du restaurant municipal pour **180 000€**, les fournitures diverses pour **29 000€** (administratives, scolaires, d'entretien...), le fonctionnement des services techniques pour **86 500€**, les prestations de services (dont le périscolaire et l'extrascolaire ainsi que l'entretien des écoles) pour **470 000€**, les contrats divers (maintenance, locations, assurances, NTIC...) pour **127 000€** ou encore les animations et l'évènementiel pour **45 000€**.

**A noter :** hausse de 7,68%, soit environ 89 000€, par rapport aux crédits consommées en 2025.
- Les charges de personnel (Chapitre 012) représentent **1 945 000€** et correspondent à **53%** des dépenses réelles de fonctionnement (dans la moyenne des communes de même strate). Elles comprennent la rémunération brute des agents de la collectivité, l'action sociale, les charges patronales, les jobs d'été et chantiers jeunes, la médecine du travail, l'assurance statutaire ou encore la participation au service Autorisation Droit du Sol de Loire Forez (ADS). Au moment du vote du Budget Primitif 2026, la commune compte 39,7 ETP pour 43 agents

**A noter :** hausse du budget de 3,7%, et ce, à cause d'une forte hausse des charges patronales de plus de 25 000€.
- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) représentent **337 150€** et correspondent à **9,2%** des dépenses réelles. Elles comprennent, notamment, les indemnités et charges de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués pour **115 850€**, les subventions aux associations et aux particuliers (aides en faveur des économies d'énergie) pour **39 300€**, la participation au SIVU des Granges (Crèche Ile aux Coissoux) pour **94 500€**, BP SIVU la subvention de fonctionnement du CCAS pour **40 000€**.

Enfin, nous retrouvons également les contributions au SIEL-TE, Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, et à d'autres communes (frais de scolarité et d'état civil) pour **42 500€**.

**A noter :** hausse de 10,96% par rapport aux crédits consommés en 2025 avec une hausse des subventions aux associations et de la participation au SIVU des Granges et contributions nouvelles au Siel (photovoltaïque et géothermie du pôle J.Baker)
- Les charges financières (Chapitre 66) représentent **105 000€** soit **2,86%** des dépenses réelles. Elles correspondent aux intérêts de la dette ancienne (THD, Investissements 2017 et Centre-ville), la dette nouvelle (Centre de Loisirs) et deux emprunts dits « court terme » pour le portage foncier de l'ancien magasin LIDL et dans l'attente du versement de subventions.

**A noter :** baisse de 18,86% par rapport aux crédits consommés en 2025. Ceci s'explique par la baisse du taux du livret A au 1<sup>er</sup> Février 2026 (-1.3% sur 2025) ainsi que par le remboursement de l'emprunt de trésorerie de 900 000€ en cours d'exercice.

	Prêteur	Année	Montant	Durée	Taux	CRD au 01/01/25	CDR au 01/01/26	Dernière échéance
Moyen/ long terme	CDC	2015	875 000€	30 ans	Livret A+1%	664 177,05€	643 401,52€	Février 2045
	CALHL	2017	1 000 000€	25 ans	1,77%	744 845,28€	708 199,14€	Juin 2042
	CALHL	2020	1 000 000€	25 ans	0,96%	855 661,32€	818 703,32€	Décembre 2045
	CDC	2023	1 000 000€	25 ans	Livret A+0,6%	1 000 000€	994 171,85€	2049
	CALHL	2025	900 000€	20 ans	Taux variable annuel Capé 2 : 1,64 %		892 290,03 €	Juillet 2045
Court terme (trésorerie)	CALHL	2024 (décembre)	300 000 €	24 mois	3,53 %		300 000,00 €	Décembre 2026
Court terme (trésorerie) Ces 2 emprunts sont terminés	CALHL	2023	900 000€	24 mois	4,52%	900 000€		Juillet 2025
	CALHL	2023	300 000€	24 mois	4,37%	300 000€		Mars 2025

- Long terme = 2 taux fixe avec le Crédit Agricole + 2 taux indexés sur le livret A avec la Caisse des dépôts et consignations.

→ **Rappel** : Le taux du livret A est abaissé à 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> Février 2026 . Ceci impactera dès cette année les échéances trimestrielles de l'emprunt de 2023, et dès 2026, l'échéance annuelle de l'emprunt de 2015.

- Les charges spécifiques (Chapitre 67) pour **25 000€** correspondent à un remboursement de 24 500€ à Loire Forez Agglomération.
- Les dotations aux provisions (Chapitre 68) pour **1 000€** permettent d'anticiper les admissions en non-valeur dans le cadre de surendettement des ménages ou de liquidation judiciaire de sociétés.
- Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) pour **76 947,18€** correspond à une partie de l'autofinancement transférée en recettes d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) pour **386 852,82€**. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Nous retrouvons le même montant en recettes d'investissement.

<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>		
<b>Associations Bonsonnaises + autres</b>	<b>PROPOSITIONS 2025</b>	<b>PROPOSITIONS 2026</b>
AGIR EN FOREZ		
AIKIDO		
A.M.I		
AMICALE DONNEURS DE SANG	711,00 €	722,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST JUST ST RAMBERT	170,00 €	170,00 €
A.T.B	320,00 €	320,00 €
ATELIER OMBRE ET LUMIERE		
BONSON EN FETE	320,00 €	320,00 €
CHASSE COMMUNALE	170,00 €	220,00 €
CHOUNIYA		
CLUB AMITIES LOISIRS	218,00 €	170,00 €
CLUB MULTICOLLECTIONS DES BORDS DE LOIRE		
C.O.B	611,00 €	633,00 €
COCCI CREW		
COMITE ORGANISATION LIEUES FOREZIENNES	450,00 €	450,00 €
COMPAGNIE FRANCHE DU FOREZ		
ECOLE DE DANSE	2 372,00 €	2 483,00 €
FC BONSON-ST CYPRIEN	3 292,00 €	2 684,00 €
F.J.E.P	2 411,00 €	2 578,00 €
F.N.A.C.A	650,00 €	880,00 €
GARDIEN POUR TOUS	291,00 €	182,00 €
GARDON RETRAITE RAZOUX	229,00 €	229,00 €
HANDBALL BONSON CLUB	1 686,00 €	985,00 €
LES JARDINS FAMILIAUX		
MASTERRES	170,00 €	
MOTO CLUB HAPPY COOLOS	476,00 €	421,00 €
NASHVILLE ROAD		
NOUVELLE TRUITE BONSONNAISE	2 843,00 €	2 420,00 €
PLEIN CHANT	320,00 €	489,50 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
ROUTE 42 MUSIC	170,00 €	370,00 €
SAUVETEURS SECOURISTES	1 742,00 €	1 460,00 €
SHIATSU	170,00 €	170,00 €
TEAM FULL BONSONNAIS	432,00 €	369,00 €
TEMPS LIBRE	1 311,00 €	1 308,00 €
TENNIS CLUB BONSONNAIS	218,00 €	242,00 €
TERRE ESSENCE CIEL	170,00 €	209,00 €
<b>Associations secteur éducatif</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
SOU DES ECOLES	3 000,00 €	3 000,00 €
F.C.P.E	350,00 €	302,00 €
D.D.E.N	50,00 €	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 373,00 €</b>	<b>23 886,50 €</b>

## Récapitulatif des recettes de fonctionnement 2026 :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	356 000,00	0,00	375 000,00	0,00	375 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	255 200,00	0,00	254 054,10	0,00	254 054,10
731	Fiscalité locale	2 076 800,00	0,00	2 135 945,90	0,00	2 135 945,90
74	Dotations et participations (3)	988 000,00	0,00	993 000,00	0,00	993 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 746 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 808 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 808 000,00</b>
76	Produits financiers	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	574,25	0,00	574,25
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 840 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 808 574,25</b>	<b>0,00</b>	<b>3 808 574,25</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	164 700,00		174 500,00	0,00	174 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>164 700,00</b>		<b>174 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 500,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 005 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 983 074,25</b>	<b>0,00</b>	<b>3 983 074,25</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>143 925,75</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 127 000,00</b>
--	---------------------

→ Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **3 808 574.25€**. Elles sont ventilées dans 7 grands chapitres de recettes réelles et 1 chapitre de recettes d'ordre comme suit :

- Les atténuations de charges (Chapitre 013) représentent **20 000€** soit **0,52%** des recettes réelles de fonctionnement. Elles comprennent les remboursements et indemnités journalières de l'assurance statutaire pour les agents CNRACL, et de la CPAM pour les agents non affiliés au régime spécial.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70) représentent **375 000€** soit **9,85%** des recettes réelles. Elles correspondent à la facturation des services publics pour **289 000€** (centre de loisirs, cantine, périscolaire, portage de repas, cimetière...), aux redevances d'occupation du domaine public pour **22 000€** (antennes relais) ou encore à la facturation de prestations pour le compte de tiers (Loire Forez, Léo Lagrange et SIVU des Granges) pour **59 000€**.
- Les impôts et taxes (Chapitres 73 et 731) représentent **2 390 000€** soit **62,75%** des recettes

réelles. Elles comprennent la fiscalité directe locale (Taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation) pour **2 135 945,90€**, les droits de mutation pour **38 000€** ou encore le reversement de fiscalité de l'EPCI (Loire Forez Agglo) pour **216 054€** (Attribution de compensation et FPIC).

**A noter :** le taux communal de la taxe foncière n'augmentera pas en 2026.

L'augmentation de la valeur locative de 0,8% est une décision gouvernementale basée sur l'inflation (IPCH).

	2024	2025	2026	2027
<b>Bases</b>				
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	157 750	66 477	67 009	67 679
Taxe sur le foncier bâti	5 031 626	5 271 458	5 364 030	5 417 670
Taxe sur le foncier non bâti	36 102	33 773	34 366	34 882

**Pour information, Bonson est au 22ème rang départemental des taux communaux de TFB en 2025.**

- Les dotations et participations (Chapitre 74) représentent **993 000€** soit **26%** des recettes réelles. Elles comprennent les dotations de l'Etat pour **689 000€** afin de compenser les charges des collectivités imposées par l'Etat notamment dans le cadre de la décentralisation (transfert de compétences). Les compensations des exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat pour **116 000€**.

Nous retrouvons également les subventions versées par la CAF de la Loire et la MSA pour l'organisation des accueils de loisirs pour **175 000€**.

Enfin, diverses dotations et subventions pour **13 000€**.

<b>DGF</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>522 713 €</b>	<b>532 506 €</b>	<b>536 000 €</b>
<b>Dotation Solidarité Rurale</b>	<b>81 533 €</b>	<b>89 582 €</b>	<b>91 000 €</b>
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	<b>50 906 €</b>	<b>56 703 €</b>	<b>62 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>655 152 €</b>	<b>678 791 €</b>	<b>689 000 €</b>
<b>Evolution des dotations de l'Etat</b>	<b>8,49%</b>	<b>3,61%</b>	<b>1,50%</b>

**A noter :** Les diverses dotations augmentent en lien avec la démographie et l'évolution des services ainsi qu'avec l'engagement de l'Etat et de la CNAF.

- Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) représentent **30 000€** soit **0,79%** des recettes réelles. Elles comprennent les revenus des immeubles à savoir la location du bureau de La Poste ainsi que la location des salles communales. Nous avons également la refacturation des créances éteintes du service de l'eau potable à Loire Forez Agglomération.
- Les produits financiers (Chapitre 76) représentent **93 000€** et correspondent aux pénalités et indemnités à percevoir suite au jugement du tribunal judiciaire de Saint Etienne du 28/10/2025.
- Enfin, les neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées (Opérations d'ordre) pour **164 700€**. C'est un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement permettant de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en

contrepartie d'une dépense d'investissement.

→ **Le résultat de fonctionnement 2025 s'élève à 143 922.83€. Il est reporté en recettes de fonctionnement.**

**Capacité d'autofinancement :**

→ L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement et le remboursement du capital restant dû sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**A noter :** l'autofinancement prévisionnel 2026, aussi appelé « épargne brute », est en nette régression par rapport à 2025 soit - 180 000€.

**Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	289 300,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**Evolution entre les crédits consommés 2024 et les crédits prévisionnels 2025 :**

<b><u>Niveau d'épargne et autofinancement</u></b>	<b>CFU 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Evolution</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 340 144</b>	<b>3 532 200</b>	<b>5,75%</b>
Charges à caractère général	1 160 811	1 250 050	7,69%
Charges de personnel	1 875 497	1 945 000	3,71%
Autres charges de gestion courante	303 836	337 150	10,96%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 791 031</b>	<b>3 808 000</b>	<b>0,45%</b>
Impositions directes	2 198 063	2 251 000	2,41%
Impôts et taxes	258 012	255 000	-1,17%
Dotations et participations	928 151	908 500	-2,12%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	357 257	343 500	-3,85%
Autres recettes de fonctionnement	49 548	50 000	0,91%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>450 887</b>	<b>275 800</b>	<b>-38,83%</b>
- Intérêts de la dette	129 401	105 000	-18,86%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>326 842</b>	<b>145 390</b>	<b>-55,52%</b>
- Remboursement courant du capital de la dette	107 918	155 000	43,63%
<b>EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE</b>	<b>218 924</b>	<b>-9 610</b>	
Excédent de clôture année n-1		<b>143 923</b>	
<b>EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)</b>	<b>218 924</b>	<b>134 313</b>	<b>-38,65%</b>

→ Pour conclure la section de fonctionnement 2026 fait ressortir :

- Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 5,75% soit environ 192 000€;
- Ainsi qu'une baisse des charges financières de presque 19% soit – 25 000€ ;
- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 0,45% soit environ 17 000€ ;
- De ce fait une épargne de gestion en baisse de – 38,83% ;
- Un autofinancement net à 134 313€ soit une diminution de 38,65%.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : 4 types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du nouveau centre de Loisirs, aux travaux du centre-ville ou encore à l'installation de nouvelles aires de jeux), les emprunts et les cessions d'immobilisations (vente de biens mobiliers ou immobiliers).

## Récapitulatif des dépenses d'investissement 2026 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	27 227,73	53 221,26	76 800,44	0,00	130 021,70
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	78 828,76	6 075,42	57 224,58	0,00	63 300,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	173 109,80	56 854,99	98 840,00	0,00	155 694,99
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 399 133,71	97 350,89	59 650,00	0,00	157 000,89
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 678 300,00</b>	<b>213 502,56</b>	<b>292 515,02</b>	<b>0,00</b>	<b>506 017,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 305 000,00	893 000,00	425 000,00	0,00	1 318 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 305 000,00</b>	<b>893 000,00</b>	<b>425 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 318 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 983 300,00</b>	<b>1 106 502,56</b>	<b>717 515,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 824 017,58</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	164 700,00		174 500,00	0,00	174 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>164 700,00</b>		<b>174 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 148 000,00</b>	<b>1 106 502,56</b>	<b>892 015,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 998 517,58</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						<b>196 982,42</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 195 500,00</b>

→ Les dépenses d'investissement 2026 représentent **2 322 730.55€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions d'équipement versées (Chapitre 204) représentent **63 300€** soit **2,73%** des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les fonds de concours versés au SIEL-TE ainsi qu'à Loire Forez Agglomération pour la réalisation d'équipements et d'ouvrages sur les réseaux secs (éclairage public, électricité, THD...) et la voirie :
  - 2 dossiers à solder avec le SIEL-TE 42 (éclairage solaire du parking du foot et antenne télégestion chaufferie école) pour 7 075,42€.

**A noter :** l'attribution de compensation d'investissement (ACI) de **57 200€ €** versée à LFA

permet d'augmenter l'enveloppe de voirie d'initiative communale annuelle et de la porter à environ **243 150€**.

- Les immobilisations regroupées au sein d'opérations d'équipement (Voir le détail ci-après) représentent **442 717,58€** soit **19%** des dépenses réelles d'investissement.

→ En 2026, les principaux projets sont :

- Les investissements dits structurants pour 180 931,69€ :
- Etude de MOE de l'ex maison paroissiale (Consultation entreprises pour 6 000€) ;
- Etudes et aménagements divers centre-ville pour 39 243€ ;
- Travaux de reprise de 30 concessions au cimetière pour 18 443,52€ ;
- Pôle enfance J.Baker (aménagements complémentaires et achat équipements) pour 12 676,91€ ;
- Sécurité (remplacements caméras, aiguillage vidéo, paramétrage badges alarme, taser) pour 14 200€ ;
- Etude de rénovation énergétique de l'école et du gymnase pour 33 800€ (études financées à 50% du total HT par le SIEL-TE 42) ;
- Plantation d'arbres et massifs pour 11 000€ ;

Opérations d'équipement		<b>442 717,58 €</b>
1201	TERRAINS DE SPORT	17 500,00 €
179	CHAPELLE	7 326,00 €
501	HOTEL DE VILLE	64 952,79 €
502	RESTAURANT	14 754,92 €
503	GROUPE SCOLAIRE	30 131,83 €
505	SALLE POLYVALENTE	3 000,00 €
508	AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	30 356,33 €
509	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	7 340,83 €
511	ACQUISITIONS DE MATERIELS	20 257,88 €
512	AUTRES INVESTISSEMENTS	10 000,00 €
602	CIMETIERE	18 443,52 €
701	VOIRIE ET RESEAUX SECS	58 231,98 €
901	JARDINS FAMILIAUX	- €
9999	GRANDS PROJETS	16 300,44 €
1801	CENTRE VILLE	39 243,62 €
1901	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	5 259,33 €
2002	NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS	12 676,91 €
2101	SECURITE	30 606,40 €
2102	MAISON PAROISSIALE	6 000,00 €
2103	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	33 700,80 €
2201	PLANTATION D'ARBRES	11 000,00 €
2301	AIRES DE LOISIRS	5 634,00 €

→ Au sein des opérations d'équipement nous retrouvons également l'entretien du patrimoine

communal ainsi que les acquisitions de mobiliers, matériels et équipements divers.

En 2026, il est prévu **261 785,69€**, pour notamment :

- Entretien (décompactage, sablage, regarnissage) des 3 terrains de Foot pour 17 500€;
  - Mairie (mobilier, parc informatique et travaux de mise aux normes de l'ascenseur) pour 65 000€ ;
  - Restaurant municipal (Récurents 5000€, gaines de ventilation, borne wifi, enregistreurs température) pour 14 754€ ;
  - L'école Jules Verne (Mobilier école, informatique, remplacement sol mince halls maternelle, 3 alarmes PPMS, rideaux pare soleil, modification grillage abri vélo, remplacement de la porte périscolaire, intervention en sous-oeuvre) pour 30 131,82€
  - Réfection de la salle Pouillon (remplacement plafond, éclairage et peinture) pour 8 000€ ;
  - Changement moquette gymnase pour 16 500€ ;
  - Remplacement de la porte d'entrée du bureau des assistantes sociales pour 3 500€ ;
  - Acquisition de matériel (Ma ville à vélos, poste info DGS et Directrice école, autolaveuse et outillage)
  - Mise aux normes électrique de bâtiments pour 10 000€ ;
  - Remplacement d'un moteur de portail sectionnel au CTM pour 5 000 ;
  - Maintenance des piquets incendie pour 5 000€ ;
- 
- Les dépenses financières (Chapitres 16) représentent **1 318 000€** soit **56,5%** des dépenses réelles d'investissement. Elles correspondent au remboursement du capital courant de la dette, au remboursement d'un emprunt court terme dans le cadre du portage foncier de l'ancien magasin LIDL et d'une avance de trésorerie en attente de percevoir des subventions.
  
  - Enfin, les neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement pour **174 500€**.

## Récapitulatif des recettes d'investissement 2026 :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	851 971,29	360 414,36	10 285,64	0,00	370 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 151 971,29</b>	<b>360 414,36</b>	<b>10 285,64</b>	<b>0,00</b>	<b>370 700,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	402 165,23	0,00	341 000,00	0,00	341 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	22 517,63	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 020 000,00	1 020 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 444 682,86</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>341 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 361 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'Investissement</b>		<b>2 596 654,15</b>	<b>1 380 414,36</b>	<b>351 285,64</b>	<b>0,00</b>	<b>1 731 700,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	80 000,40		76 947,18	0,00	76 947,18
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	385 630,60		386 852,82	0,00	386 852,82
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>465 700,00</b>		<b>463 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 062 354,15</b>	<b>1 380 414,36</b>	<b>815 085,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 195 500,00</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 195 500,00</b>

→ Les recettes d'investissement 2026 représentent **2 195 500€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions (Chapitre 13) représentent **370 700€** soit **16,88%** des recettes réelles d'investissement. Elles comprennent les subventions reportées, c'est à dire inscrites au

budget 2025, mais pas encore encaissées partiellement ou totalement, pour **360 414,36€**, et les subventions notifiées récemment ou en cours de notification pour **10 285,63€** :

- Enveloppe de solidarité 2025 : 7 000€ ;
- Subvention AURA pour la caméra de la Chapelle 3 285.63€
  
- Les dotations, fonds divers et réserves (Chapitres 10) représentent **341 000€** soit **15,53%** des recettes réelles. Nous avons la Taxe d'Aménagement (TA), afin de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements, pour **130 000€**. En 2025, la DGFIP a titré pour 199 403,21€ de TA pour le compte de la commune de Bonson.  
Le FCTVA, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement de l'exercice précédent, la Taxe sur la valeur ajoutée réglée par les collectivités locales. Le taux est de 16,404% et le montant prévisionnel 2026 s'élève à **211 000€**.  
Enfin, le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il a été reporté dans la section fonctionnement 2026. Il est donc inscrit **143 902,83€**.
  
- Les produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024) représentent **1 020 000€** soit **46,46%** des recettes réelles et correspondent à la cession de l'ancien magasin LIDL à SOFINVEST.
  
- Le virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023) s'élève à **76 947,18€**.
  
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) provenant de la section de fonctionnement pour **386 852,52€**.

→ **Le solde d'exécution négatif d'investissement 2025 s'élève à 196 942,42€.**

L'exercice budgétaire 2026 marque une transition après les grands travaux du mandat précédent et la poursuite des études afin de préparer l'avenir.